

CONSEIL MUNICIPAL DU

14 AVRIL 2008.

Présents : Messieurs DUPRE, POULAIN, BARRUET, LEHMANN, TOFFIN, MELO, COLLETTE, MESSIO, LAURENT, LAURENT, WRZUCHOL. Mesdames VERCRUYSSSE, MAGNOLER, CORDIER.

Absents excusés : Monsieur DUCROCQ.

Secrétaire de séance : Monsieur BARRUET.

XXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Vote du compte administratif 2007.
- Vote du compte de gestion 2007.
- Vote du budget primitif 2008.
- Vote du taux des 3 taxes.
- Elections des élus au C.C.A.S.
- Questions diverses.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité. Monsieur Barruet signale qu'il faudrait un titulaire et un suppléant pour compléter la commission d'appel d'offres. Ce point sera revu au prochain conseil municipal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :

Monsieur le Maire présente les écritures de l'année 2007 (voir documents ci-joints).

Fonctionnement dépenses : 685 830,09 €.

Fonctionnement recettes : 1 096 102,31 €.

Excédent : 410 272,22 €.

Investissement dépenses : 643 675,19 €.

Investissement recettes : 342 040,72 €.

Déficit : 301 634,47 €.

Soit un excédent global de : 108 637,75 €.

Monsieur COLLETTE, doyen de séance prend la Présidence pour le vote du compte administratif, celui-ci est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2007. :

Le document budgétaire présenté étant conforme aux écritures de la commune, le compte de gestion 2007 du receveur est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 :

Monsieur POULAIN présente les propositions de la commission des finances qui sont adoptées (voir documents ci-joints).

Fonctionnement dépenses et recettes : 937 215 €

Investissement dépenses et recettes : 1 641 844 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES 3 TAXES :

Proposition de reconduction des taux 2007 à savoir :

Taxe d'habitation : 9,50 %

Taxe foncière bâtie : 20,50 %

Taxe foncière non bâtie : 52 %

Ces taux sont votés à l'unanimité des membres présents

Il est proposé que la commission des finances se réunisse au cours de l'année pour faire un point sur les dépenses en cours.

ELECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S :

Monsieur DUPRE propose de nommer 4 membres du conseil municipal au C.C.A.S

Vote :

Pour : 13.

Blanc : 1.

Candidats :

Mesdames VERCRUYSSSE Marie-Claire, MAGNOLER Monique, CORDIER Odile,
Monsieur PARROT Médéric.

VERCRUYSSSE Marie-Claire : 14 voix.

MAGNOLER Monique : 13 voix.

CORDIER Odile : 14 voix.

PARROT Médéric : 14 voix.

4 habitants seront nommés avant le 16 mai, un appel à candidature auprès des associations concernées sera fait et une publicité sera affichée.

QUESTIONS DIVERSES :

CONTRAT SICAE :

Deux propositions sont faites par la SICAE pour renouveler le contrat d'entretien du réseau :

- 11 389 €.pour une formule améliorée
- 5 219 € pour une formule standard

Compte tenu de l'état général du réseau, la formule standard est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DE CERTAINS STATIONNEMENT SUR LA R.D 10 :

Monsieur MESSIO expose aux membres du conseil municipal que suite à des remarques des riverains concernés les places de stationnement qui étaient prévues sur la chaussée seront effectuées sur le trottoir (entre la rue des Ecoles et la rue de la Madelon) .

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

UTILISATION DE LA SALLE DES TRAVAUX MANUELS POUR LE TELETHON :

Dans le cadre du Téléthon, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'utilisation de la salle de travaux manuels.

Pour : 7

Contre : 4

Blanc : 3

Le Téléthon pourra emprunter la salle sous réserve de respecter les conditions requises de sécurité et de protection des ouvrages.

Les personnes se chargeant de cette manifestation devront formuler leurs demandes par écrit.

Monsieur DUPRE formule les condoléances du conseil municipal auprès de la famille de Monsieur MELO.

La séance est levée à 22 h 10.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 20.